

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**1. Opposabilité :** Les présentes conditions générales de vente constituent, en vertu des dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle de la négociation commerciale entre les parties. Elles définissent les droits et obligations de MONNET SEVE et sa clientèle pour les commandes de produits de toute nature.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui priment sur toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions générales d'achat, documents ou correspondances de la clientèle, sauf accord exprès de MONNET SEVE.

**2. Commandes :** Les commandes ne sont définitives qu'à compter du jour où elles sont expressément confirmées et acceptées par écrit par MONNET SEVE.

L'acceptation d'une commande par MONNET SEVE, par confirmation de commande, constitue un engagement ferme et définitif des parties sur la chose et le prix.

MONNET SEVE se réserve le droit de refuser une commande qui ne présenterait pas d'information suffisante pour satisfaire ladite commande. Elle se réserve également le droit de suspendre la commande au cas où elle jugerait que la situation du client présenterait un risque pour le recouvrement des créances de MONNET SEVE.

**3. Prix :** Tous les prix sont des prix nets et modifiables par MONNET SEVE sans préavis.

**4. Conditions de paiement :** Les factures sont payables au siège de MONNET SEVE, selon les conditions de paiement indiquées sur la confirmation de commande et la facture. A défaut d'indication contraire, le délai de paiement est fixé à trente (30) jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

MONNET SEVE se réserve expressément le droit, au cas où elle jugerait que la situation financière du client présenterait un risque pour le recouvrement des créances de MONNET SEVE, d'exiger le paiement des marchandises :

- soit au comptant au moment de la commande ;
- soit par traites acceptées reçues par MONNET SEVE lors de la remise des documents de transport ;
- soit au comptant au moment de la livraison.

Tous les frais d'encaissement seront à la charge du client.

En cas de retard de paiement partiel ou total, il sera fait application d'une pénalité de retard sur la base d'un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront facturées au trimestre. Le défaut de paiement d'une seule échéance entraîne la déchéance du terme de la totalité des créances en cours.

En application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, outre des pénalités de retard citées plus haut, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

MONNET SEVE se réserve le droit de suspendre toute livraison jusqu'au complet règlement de toutes les factures en cours ou de résilier les commandes en cours, sans préjudice de l'exercice de toute voie de droit.

Il est expressément stipulé que dans ce cas, les sommes restant dues seront majorées à titre de clause pénale d'une indemnité forfaitaire fixée à 15 % du montant des créances exigibles, sans préjudice de tous intérêts, frais et honoraires que pourrait entraîner une procédure contentieuse.

## 5. Livraison :

**5.1 Modalités :** A défaut d'indication particulière, la livraison s'effectue à la remise des marchandises au premier transporteur.

En conséquence, MONNET SEVE ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable en cas notamment, et sans que cette énumération soit limitative, de délivrance tardive des marchandises au domicile du destinataire, de dommages survenus aux marchandises ou de manques constatés après cette livraison. Si l'expédition des marchandises est retardée du fait du client, les marchandises seront considérées comme livrées au client le jour où elles seront prêtes à être expédiées. Elles seront alors conservées par MONNET SEVE au nom et pour le compte du client et à ses frais, risques et périls.

**5.2 Délais :** Les délais de livraison sont toujours réputés être fournis à titre indicatif. Tout retard dans la livraison ne constituera ni un motif de résolution de la vente, ni une cause d'attribution de dommages et intérêts. MONNET SEVE tiendra le cas échéant informé le client de circonstances susceptibles d'entraîner un dépassement significatif des délais de livraison communiqués.

**6. Transport – Risques :** Le mode de transport et l'incoterm sont choisis et indiqués expressément par MONNET SEVE. Ils priment sur toute clause contraire.

A défaut d'indication particulière, les risques encourus ou causés par les marchandises ou produits seront transférés aux clients à la remise au premier transporteur de la marchandise. Le client devra donc s'assurer en conséquence.

**7. Réception de la marchandise – Garanties :** Il appartient aux clients de vérifier lors de leur réception que les marchandises livrées et acceptées suivant un bon de livraison signé par le client correspondent à celles qui ont été commandées (caractéristiques, quantité, qualité ...). Les réclamations devront être faites dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la marchandise par lettre recommandée avec A.R.

Ce délai passé, aucune réclamation ne sera admise et la responsabilité de MONNET SEVE ne pourra pas être engagée.

MONNET SEVE s'engage à remplacer les marchandises qu'elle jugera défectueuses. Les obligations de MONNET SEVE sont strictement limitées à ce remplacement et excluent toutes autres garanties expresses ou implicites, ainsi que toutes autres obligations ou responsabilités. En outre et en tout état de cause, la garantie donnée par MONNET SEVE ne pourra jouer que si le client fournit toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à MONNET SEVE toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Lorsque MONNET SEVE estimera que les marchandises livrées donnent lieu à garantie, elle enverra à ses frais au client les nouvelles marchandises destinées à remplacer les marchandises défectueuses.

Tout retour de marchandises devra être autorisé par MONNET SEVE et fera l'objet d'un « bon de retour » mentionnant les références (bon de livraison ou facture) dans un délai maximum de huit (8) jours après livraison et sous réserve du parfait état des marchandises restitués dans leurs emballages d'origine.

**8. Responsabilité :** La responsabilité de MONNET SEVE sera limitée au remplacement des marchandises non-conformes à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit. La bonne tenue des bois dépend de leur mise en œuvre et du degré d'hygrométrie des locaux ou des lieux où ils sont entreposés ou placés, MONNET SEVE ne saurait être tenu pour responsable des dommages sur le produit tels que notamment des déformations, gauchissements ou retraits des bois survenus par suite de mise en œuvre défectueuse du produit ou usage non conforme ou d'un emballage insuffisant au regard des circonstances particulières ou par suite d'un cas de force majeure ou d'hygrométrie anormale.

En aucun cas, MONNET SEVE ne saurait être tenu pour responsable de tous frais complémentaires tels que frais de stockage, frais de transport, indemnités de toute nature pour les dommages indirects tels que l'arrêt total ou partiel de fabrication ou le manque de chiffre d'affaires.

MONNET SEVE ne saurait également être tenue responsable des dommages causés aux biens et aux personnes en cas d'utilisation non-conforme des produits ou de cas de force majeure ou de défauts dont la cause est postérieure au transfert des risques.

**9. Réserve de propriété :** Le transfert de propriété des marchandises vendues au profit du client ne sera opéré qu'après leur règlement complet et définitif.

Ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de lettre de change ou d'autres titres créant une obligation de payer.

Les risques, dont dommage et perte, incombent au client dès la livraison, conformément à l'article 6 des présentes.

Pendant la durée de la réserve de propriété, les risques ayant été transférés dans les conditions visées à l'article 6 ci-dessus, le client devra assurer les produits contre tous les risques de dommages ou de responsabilités, et notamment souscrire une assurance de responsabilité du fait des produits pour le compte de MONNET SEVE et à ses frais.

Le client s'oblige à permettre à tout moment l'identification et la revendication des produits livrés. A ce titre, le client s'engage à conserver l'emballage original intact des produits afin de permettre une parfaite identification.

Les produits en stock chez le client sont réputés afférents aux factures non réglées.

En cas de non-paiement, la restitution des marchandises pourra résulter soit d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, soit d'un inventaire contradictoire, soit d'une sommation d'huissier, l'acheteur ne pouvant s'y dérober.

Le client autorisé à revendre les produits livrés dans l'exécution normale de son commerce, est tenu d'informer immédiatement MONNET SEVE de la saisie, au profit d'un tiers, des produits livrés sous réserve de propriété et s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des produits. En cas de revente ou de transformation des marchandises, l'acheteur s'engage à céder à MONNET SEVE les créances qu'il détient sur ses propres débiteurs, quitte à aviser ceux-ci de la subrogation de créances par lui consentie, sur simple demande du vendeur et ce, à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété.

**10. Propriété intellectuelle :** Le client s'interdit de faire usage de la marque, des logos et des photos de MONNET SEVE sans l'autorisation expresse et préalable de cette dernière.

Il est également interdit au client de fabriquer ou d'importer des articles de contrefaçon reproduisant tout ou partie des modèles et produits protégés de MONNET SEVE ou portant une marque similaire aux marques enregistrées de MONNET SEVE. Il lui est également interdit de transmettre à des tiers des informations permettant la reproduction totale ou partielle de ces modèles. Le client s'engage à informer sans délai MONNET SEVE de tout acte de contrefaçon de ses modèles ou marques qu'il pourra constater.

**11. Clause résolutoire :** MONNET SEVE se réserve le droit de résilier de plein droit les commandes en cours en cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

MONNET SEVE se réserve également le droit de rompre les relations commerciales en cas de redressement ou liquidation judiciaire, décès du représentant légal ou changement significatif dans la répartition du capital social du client.

**12. Ecocontribution :** Conformément aux dispositions de l'article R.543-290-3 du Code de l'environnement, la part du coût unitaire que MONNET SEVE supporte pour la gestion des déchets de PMCB, tel que facturé par l'éco-organisme auquel MONNET SEVE adhère, est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel du produit sans possibilité de réfaction, cette part du coût unitaire n'étant pas négociable par l'acheteur professionnel qui doit obligatoirement s'en acquitter.

Lorsque le montant d'un avantage financier (rémunération de prestation de services ou ristourne) est déterminé par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires, celui-ci s'entend du chiffre d'affaires net de toutes Taxes et Contributions, réalisé par le Vendeur avec le Client et encaissé. La base ristournable sera constituée du chiffre d'affaires diminué des éventuels avoirs et de toutes sommes retenues par le Client à quelque titre que ce soit et tout particulièrement au titre de la facturation de pénalités quelle que soit leur motivation, sauf acceptation préalable et écrite du Vendeur.

Société enregistrée sous le numéro FR300458\_04LZEL

**13. Compétence – Loi applicable :** Tout litige résultant des présentes sera porté devant le Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Les présentes conditions de vente sont régies par la loi française.